

ÉCOLE AHUNTSIC

Quartier 2 / Bordeaux - Ahuntsic

Conseil d'établissement

Procès-verbal
29 septembre 2021

1. Ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée à 18h35

1.1 Prise de présences

Étaient présents :

Parents	Équipe école	OPP	Service de garde	Fondation
Thu-Nhon Luu	Nathalie Parent		Nathalie Scott	
Esther Lemieux-Laferrrière	Anissa Mesbah			
Sami Tannoury	Sofie Dessalles			
Marie-France D'Haïti	Mélanie Ducharme			
Delphine Coppé	David Lehoux			
Marie-Claude Lamarche				

Étaient absents :

Parents	Équipe École	OPP	Service de garde	Fondation
Aucun.				

1.2 Vérification du quorum

Le quorum est atteint.

1.3 Nomination d'une secrétaire

Marie-Claude Lamarche est nommée secrétaire d'assemblée.

2. Présentation des membres

Un tour de table est fait parmi les membres du conseil d'établissement pour que chacun se présente.

3. Élection des officiers

Sont élus par acclamation :

- Au poste de président du CÉ : Thu-Nhon Luu
- Au poste de vice-présidente : Esther Lemieux-Laferrrière
- Au poste de secrétaire : Marie-Claude Lamarche
- Comme relève au poste de secrétaire : Delphine Coppé

4. Ordre du jour et procès-verbal

4.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 29 septembre 2021

CÉ 29 septembre 2021	IL EST PROPOSÉ par Marie-France D'Haïti et appuyé par Sami Tannoury que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté. La proposition est adoptée à l'unanimité.
----------------------	--

4.2 Lecture et adoption du procès-verbal du 7 juin 2021

CÉ 29 septembre 2021	IL EST PROPOSÉ par Thu-Nhon Luu et appuyé par Marie-France D'Haïti que le procès-verbal soit approuvé. La proposition est adoptée à l'unanimité.
----------------------	---

Mme Parent profite de ce point à l'ordre du jour pour faire un suivi au point 3.2.1 au sujet de la cour d'école de l'annexe. L'analyse de la situation est entamée et devra se poursuivre à l'automne. Tous les membres du CÉ s'entendent pour considérer comme critères essentiels la pérennité de l'aménagement, la non-toxicité des matériaux et l'importance de ne pas transformer cette partie de la cour d'école en îlot de chaleur. Un tableau des avantages et inconvénients de différentes solutions sera préparé et présenté au CÉ lors d'une prochaine assemblée.

4.3 Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 septembre

Nous avons préalablement fait la lecture du procès-verbal et discutons de l'assemblée. Delphine Coppé mentionne que, considérant le format webinaire, il serait pertinent d'avoir une personne affectée à l'accueil des parents qui arrivent dans la réunion pour la rendre plus conviviale. Il faut un volontaire pour souhaiter la bienvenue aux parents qui arrivent, animer un peu la rencontre avant le début de l'assemblée générale.

De plus, il était difficile de voir combien de personnes étaient présentes à l'assemblée à cause de l'interface.

Nous tâcherons de rendre l'accueil plus chaleureux lors de la prochaine assemblée si elle devait se tenir en webinaire.

CÉ 29 septembre 2021	IL EST PROPOSÉ par Marie-Claude Lamarche et appuyé par Delphine Coppé que le procès-verbal soit approuvé. La proposition est adoptée à l'unanimité.
----------------------	--

5. Fonctionnement du conseil d'établissement - Règles de régie interne

Mme Parent a préalablement fait l'envoi du document et chacun en a pris connaissance. En cas d'absence prévue à une rencontre du CÉ, nous devons prévenir le plus rapidement possible Mme Parent. Celle-ci pourra ainsi, au besoin, faire appel aux substituts. Il n'est pas nécessaire de confirmer notre présence.

Mme D’Haïti nous rappelle que chaque membre du CÉ doit faire la formation obligatoire. Seule Esther Lemieux-Laferrrière en est à sa première expérience comme membre de CÉ et doit faire la formation.

Mme Parent rappelle également à chacun de lui envoyer rapidement la «Déclaration d’intérêts».

6. Parole au public

Aucun membre du public n’est présent.

7. Rapport de la direction

3.1 Points d’approbation

3.1.1 PTRDI

L’acte d’établissement est présenté par Mme Parent.

CÉ 29 septembre 2021	IL EST PROPOSÉ par Marie-France D’Haïti et appuyé par David Lehoux que l’acte d’établissement soit adopté tel que présenté. La proposition est adoptée à l’unanimité.
----------------------	--

Dans le projet de projets majeurs de réaménagement du pavillon principal, des travaux exploratoires (prises de carottes pour analyse) ont été effectués à la fin de la dernière année scolaire. Il appert que les travaux, qui devaient commencer dans quelques années, seront devancés à la prochaine année scolaire. Ils devraient s’étendre sur une période de trois ans.

Une proposition de délocalisation de tout le pavillon principal à compter de la rentrée 2022 est faite par le CSSDM. Le pavillon principal sera relocalisé dans les bâtiments du pavillon Julie-Payette de l’école Fernand-Séguin.

Mme Parent n’a pas eu l’occasion de visiter le pavillon et ignore l’état et l’aménagement des lieux. Nous ne savons pas si l’ensemble des classes du pavillon principal entre dans le pavillon Julie-Payette.

Les membres du CÉ se montrent très inquiets devant ces informations. Cette délocalisation semble précipitée et peu réalisable avec si peu de temps pour tout planifier correctement :

- Mme Coppé souligne que, si on regarde la vitesse de réalisation des travaux à l’école Sophie-Barat, nous avons raisons d’être inquiets.
- M. Luu nous rappelle que, selon les informations disponibles à la fin de l’année dernière, les travaux étaient prévus dans plusieurs années. Qu’est ressorti des vérification diligentes qui ont été faites pour que les travaux soient devancés d’une façon qui nous apparaît urgente ?
- M. Tannouri demande plus de détails : quelles sont les analyses qui sont en cours ?
- Mme D’Haïti se demande à quel moment les parents seront informés de la situation. La rentrée 2022 arrivera rapidement, les parents doivent être informés rapidement.
- M. Tannouri demande que les parents soient informés rapidement, mais avec des informations réelles et concrètes pour éviter de soulever des incertitudes et des inquiétudes.
- Mme Coppé insiste sur le fait qu’il est inquiétant que le CÉ soit laissé devant tant d’informations incomplètes et vagues. Est-ce que le pavillon principal est dans un état critique ? Risquons-nous une délocalisation d’urgence ?

Mme Parent nous rappelle que le CSSDM n'a pas le choix de consulter le CÉ avant de prendre une décision. Elle ira aux nouvelles et demandera la présence, au prochain CÉ, de quelqu'un qui peut nous renseigner.

Pour l'instant, le CÉ refuse d'adopter le projet de délocalisation. Nous avons besoin de plus d'informations et ferons de cet élément un point statutaire à chacune des rencontres.

3.2 Points d'information

3.2.1 Calendrier des rencontres:

Voici le calendrier des rencontres du CÉ, toutes à 18h30 :

- Lundi 8 novembre
- Mercredi 8 décembre
- Lundi 31 janvier
- Mercredi 9 mars
- Lundi 4 avril
- Lundi 2 mai
- Mercredi 8 juin

3.2.2. Dates pour la présentation des budgets

Des budgets seront présentés en novembre, février et mai. Le budget proforma pour l'année scolaire 2022-2023 sera présenté en juin.

3.2.3. Programme AIDA 2022-2023

Une rencontre d'information pour les parents se tiendra le 19 octobre par TEAMS. Les parents en seront informés par le prochain Info-Parents.

3.3.3. COVID

Il n'y a eu que 4 cas depuis la rentrée. Selon le nouveau protocole de gestion des cas, seuls les élèves qui dînent avec le cas positif sont isolés plutôt que l'ensemble de la classe. Les élèves s'assoient toujours au même endroit pour dîner, donc le suivi est facilité pour l'équipe-école. Mme Scott nous informe que les élèves sont invités à remettre leur masque dès qu'ils ont terminé leur repas.

Pour les enfants isolés à la maison, le CSSDM est en train de réfléchir à la façon d'assurer la poursuite des services éducatifs. Pour l'instant, ce sont les enseignants titulaires qui doivent faire un suivi quotidien avec leurs élèves. Un nouveau mode de fonctionnement est attendu.

Des tests rapides seront bientôt livrés à l'école et des membres du personnel, formés pour les administrer. Les parents devront signer une permission pour que les tests soient faits à leur enfant. Le déploiement est à prévoir sous peu. Mme Parent souligne que ces tests rapides sont pour les élèves qui développent des symptômes pendant qu'ils sont à l'école. Les enfants qui arrivent à l'école avec des symptômes seront retournés à la maison comme avant. Mme Parent nous indique que c'est elle qui communique avec les parents dans ces situations.

Mme Lemieux-Laferrrière se questionne sur le fait que les élèves doivent prendre leur rang dès leur arrivée dans la cour d'école le matin. Mme Parent l'informe que cette décision a été prise pour accélérer l'entrée des élèves le matin considérant la routine d'hygiène qui prend beaucoup de temps et en retire au temps d'enseignement. Les élèves ont toute la liberté de jouer lors des récréations et au SDG en fin de journée.

Nous n'avons aucune nouvelle d'une éventuelle campagne de vaccination des enfants à l'école.

8. Parole aux membres

8.1 Enseignants

Aucun point

8.2 Service de garde

Nathalie Scott en est à sa première année à l'école Ahuntsic. Elle en est à finaliser les règlements. Elle communiquera beaucoup par courriel avec les parents, entre autres pour l'inscription aux journées pédagogiques.

Mme Lemieux-Laferrrière se demande ce qu'il advient de l'objectif sportif du SDG et s'il y a une politique quant à l'utilisation de films par les éducateurs. Mme Scott répond qu'elle a eu une rencontre au sujet des sports avec le CSSDM, mais que le projet est remis à l'an prochain. L'idée de mettre plus d'activités sportives au programme du SDG est de mise dès cette année, mais la formation des intervenants devra attendre. En ce qui concerne le visionnement de films, il n'y a pas de politique officielle – pourrait être envisagé pour l'an prochain – mais qu'en tant que responsable du SDG, elle valorise de rendre les enfants plus actifs dans leurs activités.

Mme Coppé se demande s'il y aura une présentation des éducateurs du SDG et de leurs activités. Mme Scott répond que c'est dans ses projets en cours. Une courte lettre de présentation devrait être envoyée par chaque éducateur au cours des prochaines semaines et un affichage sera fait sur le site internet de l'école.

8.3 Parole aux membres du CÉ

Mme Lemieux-Laferrrière se questionne sur les activités de pastorale qui étaient offertes pendant le service de garde. Mme Parent répond qu'il ne s'agissait pas d'une activité de l'école, celle-ci étant laïque. Depuis la retraite de Mme Fleurette, qui offrait cette activité au sous-sol de l'église Saint-André-Apôtre, le service s'est arrêté à ce qu'elle en sait.

Mme Lemieux se questionne sur les supports à vélos, sur lesquels plusieurs vélos sont barrés depuis plusieurs mois. Est-il possible de les enlever, considérant qu'ils sont sur le terrain de l'école ? Mme Parent n'y voit pas d'enjeu, puisque la place ne manque pas sur les supports à vélo. Mme Lemieux-Laferrrière désire poursuivre les démarches, M. Luu lui suggère de laisser un mémo sur les vélos ou de communiquer avec le SPVM.

Mme Coppé se questionne sur la propreté à l'extérieur de l'école. Il y a souvent beaucoup de déchets, dont des masques. Mme Parent répond qu'un ménage est fait régulièrement par l'école.

M. Luu se demande si, tel que demandé lors de l'assemblée générale, les PV sont disponibles sur le site de l'école. Mme Parent répond que oui, le site a été mis à jour.

Mme Parent informe le CÉ qu'il n'y a pas d'OPP à l'école puisque personne n'a manifesté son intérêt.

8.4 Rapport de la Fondation

La rencontre de la Fondation se tenant en même temps que le CÉ, personne de la Fondation n'est présent et il n'y a rien de nouveau.

8.5 Comité de parents

Mme D'Haïti poursuit son engagement. Les parents de la CSSDM sont dans le Regroupement des comités de parents autonomes du Québec, le RCPAQ. Entre juin et septembre, plusieurs rencontres ont eu lieu. Comme mentionné dans les médias, les 5 parents qui étaient au conseil d'administration du CSSDM ont démissionné de leurs fonctions et ce dernier est maintenant sous tutelle. Jean-François Lachance occupe le poste d'administrateur.

La prochaine rencontre du comité de parents est prévue le 5 octobre, et la suivante, pour l'élection de l'exécutif, à la fin octobre.

9. Levée de l'assemblée à 20h06 proposée par Mme Sofie Dessalles, appuyée par David Lemieux.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Lamarche', written over a horizontal line.

Marie-Claude Lamarche, secrétaire